

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa

Réunion d'information - consultation

Secteur de l'écotourisme

Lundi 2 Avril 2012 - 14 h

Maison des associations de Rivière-Salée

Personnes invitées :

Les représentants des sept sociétés ou associations d'écotourisme (kayak) dont l'activité se situe dans la zone concernée par le projet de réserve

Personnes présentes :

Entreprises	Représentants
Fun Kayak	Mr Josyan Maurice Bellay
Kayak Aventure Mangrove	Mr Joseph Taverny
Association l'Alliance de Californie	Mr Gérald Clem

Equipe projet :

Sylvia BERTE : IMPACT MER – CRPLC (UAG)

Béatrice de GAULEJAC : IMPACT MER – degaulejac@impact-mer.fr

La réunion débute à 14h30.

Les caractéristiques écologiques de la zone d'étude, les usages et pressions exercées sur les milieux, ainsi que les enjeux environnementaux sont présentés aux participants.

Le zonage prévu pour la réserve est présenté : une zone de réserve naturelle, une zone de protection renforcée et une zone tampon. Il est précisé aux participants que la zone tampon ne fait pas partie de la zone qui sera classée en réserve ; elle ne sera pas soumise à une réglementation spécifique mais elle correspond à une zone d'incitation des partenaires à adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement.

Des perspectives pour le développement du territoire sont abordées puis commencent les échanges avec les participants.

- Comment décrivez-vous la zone que vous exploitez ? (richesse, évolution, pollution, autres activités...)

Un participant constate une modification de la richesse biologique de la zone, certaines espèces tendant à disparaître.

Un participant signale un changement de comportement des espèces d'oiseaux qui ne nichent plus aux mêmes endroits. Le participant signale également un problème de pollution, d'eaux stagnantes et de prolifération de bactéries lors de précipitations.

Plusieurs participants signalent la gêne occasionnée par les scooters des mers. Pour l'un d'eux le bruit généré par ces derniers dérange l'avifaune. Il met en cause le mode de conduite des engins : les conducteurs réalisant des pointes de vitesse y compris à l'intérieur des canaux. Il estime que des sanctions sont nécessaires afin de faire respecter les règles de navigation dans la zone, afin que les scooters s'éloignent des côtes et ne dérangent pas les oiseaux. Il indique qu'une structure basée à la Pointe du Bout fréquente la zone ainsi que de nombreux propriétaires privés partant de Canal Cocotte.

Un autre participant indique que les pêcheurs se plaignent du développement de cette activité car les conducteurs de scooter des mers viennent s'entraîner dans les eaux calmes de la zone, ne respectant pas les règles de navigation dans la zone des 300m. Il indique qu'il s'agit de propriétaires privés qui profitent de la mise à l'eau à Californie et que des bouées d'entraînement sont parfois installées entre morne Cabri et Californie.

Plusieurs participants font le constat suivant : leur clientèle est majoritairement constituée de touristes. Très peu d'autochtones viennent pratiquer cette activité malgré des opérations de sensibilisation menées au sein des écoles. Un des participants explique cela par le fait que la mangrove est encore mal perçue par les Martiniquais : lieu infesté de moustiques, qui sent mauvais et repère des trafiquants de drogues. Il estime qu'un travail d'information est nécessaire afin d'améliorer l'image de la mangrove auprès de la population locale. Il indique que les moustiques ne sont présents qu'à la tombée de la nuit, que les trafiquants sont présents au quartier Vieux-pont et non dans la mangrove et que l'odeur est naturelle et provient de boues en décomposition.

**

- Comment améliorer les résultats de votre activité ?

Un participant pense qu'il faudrait réhabiliter l'image de la mangrove.

Un autre participant souhaiterait voir les espèces ayant disparu de la zone s'y établir à nouveau. Il souhaiterait aussi que soit effectué un curage des canaux.

Un participant déplore de devoir parfois annuler ses sorties à cause de l'obstruction du canal par des troncs de bambou à la suite de précipitations. D'autre part il évoque un problème lié à la présence de cadavres d'animaux. Il indique une certaine confusion quant à savoir quel service doit prendre en charge le retrait de ces cadavres.

Il estime également que des efforts devraient être fournis pour l'entretien de la mangrove. Le nettoyage est parfois pris en charge par les sociétés proposant les excursions en kayak ; toutefois cette prise en charge rencontre des limites lorsqu'il s'agit de déchets toxiques ou de déchets de taille importante (tronc d'arbres...).

En ce qui concerne le dragage des canaux, se pose un problème de stockage des sédiments prélevés, ces derniers étant pollués dans la zone concernée. Les participants sont informés de l'existence d'un projet de restauration hydraulique de la rivière la Manche, pour lequel des réflexions sont en cours afin que les pratiques utilisées permettent de limiter les impacts défavorables sur le milieu naturel.

La modification de comportement observée chez les oiseaux ne serait elle pas la conséquence d'une surfréquentation de la zone ?

D'après un participant ce ne serait pas le cas, car les oiseaux entrent plus profondément dans la mangrove, se rapprochant ainsi du bruit et de la pollution, pourtant sources de dérangement.

Un participant trouve l'idée de mise en place d'une distance minimale de circulation à respecter par rapport au bord intéressante. Cela pourrait se faire via une charte de bonne conduite. Cependant il indique que le contrôle des individus louant les kayak de façon individuelle sera difficile.

Un autre participant ne pense pas que le passage des randonneurs en kayak gêne les oiseaux, un discours de sensibilisation accompagnant chaque sortie.

**

- Quels sont les secteurs que vous exploitez?

Les participants sont invités à dessiner le tracé des circuits pratiqués par leur structure sur un fond de carte.

Un participant signale qu'un circuit qu'il pratiquait avant le cyclone Dean n'est plus accessible aujourd'hui. Il déplore que la municipalité ait décidé de ne rien faire à ce sujet, préconisant de laisser la mangrove se régénérer seule. Il observe un envahissement de la zone par les nénuphars et une régression des palétuviers.

**

- Que peut-on imaginer pour rendre l'écotourisme durable dans la zone du projet ?

Les participants sont invités à anticiper et réfléchir aux conséquences d'une éventuelle augmentation de fréquentation, voire d'une surfréquentation de la zone, lorsque celle-ci sera classée en réserve. Ils doivent considérer à la fois le matériel utilisé et le nombre de personnes amenées à visiter la zone.

Selon un participant, le problème de surfréquentation ne risque pas de se poser, il considère que la zone a perdu de son pouvoir d'attraction étant donné que certaines espèces n'y viennent plus.

Un participant estime que la fréquentation actuelle est durable mais pense qu'il faudrait avoir une réflexion de telle sorte à pouvoir limiter la taille des groupes. Il indique que malgré un encadrement des groupes, il est impossible de contrôler tous les randonneurs.

Un autre participant signale que des dégâts équivalents peuvent être causés par un groupe de petite taille à ceux que pourraient causer un groupe de grande taille.

Les participants conviennent du fait qu'il faille mener une réflexion approfondie sur la façon dont s'organisent les différentes sociétés, afin que toutes ne se rendent pas en même temps, sur la même zone, avec de grands groupes.

Ils trouvent la démarche consistant à élaborer une charte de bonne conduite destinée aux entreprises d'écotourisme intéressante ; cela permettrait de limiter l'impact des groupes en y définissant par exemple des seuils de fréquentation maximum et une rotation des zones fréquentées.

Les participants pensent qu'il faudrait limiter l'accès des canaux à certaines embarcations, hormis les kayak et les voiles.

Il est demandé aux participants s'il serait envisageable pour eux de limiter leurs prélèvements dans le milieu. Les participants indiquent qu'ils pourraient modifier leur pratiques en ce sens (montrer les espèces végétales sur pied ou à l'aide d'un support plastifié). Le prélèvement de quelques fruits dans l'eau ne poserait pas de problème majeur. Les participants signalent qu'ils doivent quand même pratiquer un peu d'élagage afin de maintenir l'ouverture des canaux.

Un participant se pose la question de savoir quel sera le système d'entretien mis en œuvre pour la réserve.

Les participants sont informés du fait que dans le cadre de la mise en place d'une réserve naturelle, des moyens financiers seront dégagés afin d'assurer la gestion et l'entretien de la zone de réserve. Un comité de gestion de la réserve sera constitué.

**

- Quel est votre avis sur autres activités dans la zone du projet ?

Un participant souhaite que l'activité pêche puisse de nouveau avoir lieu dans la zone. Selon lui, cela constitue une attraction pour son activité de découverte, car la pêche est un élément traditionnel de la vie martiniquaise.

Par ailleurs, il déplore des rejets d'huile provenant de la zone industrielle et la présence occasionnelle de restes d'animaux morts.

Il est demandé aux participants s'ils ont déjà rencontré des problèmes relatifs aux tirs des chasseurs (angle de tir). Un participant indique que non mais il signale des retombées de plombs au niveau de la Rivière Salée.

Les participants conviennent du fait que la chasse se déroule à une période donnée de l'année et qu'il est donc possible d'exploiter des zones proches de zones de chasse en dehors de la période réservée à celle-ci.

La réunion se termine à 16h30.